



*Vous recherchez une activité de Loisir,
vous voulez faire de la compétition,
vous désirez pratiquer votre sport en pleine nature*

Faite du Tir à l'Arc

Rejoignez LES ARCHERS D'OZOIR

MATERIEL

Accessoires personnels nécessaires à la pratique du tir à l'arc :

- une dragonne
- une palette
- un bracelet de protection
- 5 flèches
- un carquois (inclus dans le set de location)

Chaque archer pourra acheter ces accessoires dans les magasins d'archerie ou se les procurer auprès du Club au prix de : **50€**

Les arcs : 3 possibilités

- Vous possédez déjà un arc, après vérification par un de nos responsables techniques, vous l'utiliserez pour l'initiation
- Des arcs pour débutants peuvent être prêtés par le Club pour le premier trimestre, ces arcs restent au gymnase et peuvent être utilisés par plusieurs archers. Après cette période vous devrez acquérir votre propre matériel
- Des arcs d'initiation plus performants sont proposés en location. Ce matériel est confié à l'archer pour la durée de la location. (voir contrat de prêt pour les tarifs).

ACCUEIL DES DEBUTANTS.

La réunion d'accueil se tiendra le **lundi 13 septembre 2010 19h30** au gymnase Jacques Anquetil.

La distribution du matériel aura lieu le **lundi 20 septembre 2010**, à partir de 18h30 pour les jeunes, et 20h30 pour les adultes

L'initiation débutera le **27 septembre 2010 à 18h30** au gymnase Jacques Anquetil.

LIEUX ET HORAIRES DE PRATIQUE.

Au gymnase Jacques Anquetil.

Archers débutants : le lundi de 18h30 à 20h00 ou 20h30 à 22h00 (suivant les âges)

Archers confirmés : les lundi et vendredi de 18h30 à 22h30

Au CTSARC de Chennevières sur Marne de 18h à 22h pour les **archers en perfectionnement, d'octobre à mai**.

Le terrain de la Verrerie, dédié au tir à l'arc est disponible en permanence pour tout archer confirmé du Club (les pratiquants mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable)

MONTANT DE LA COTISATION

	Communauté de communes	Non communauté de communes
jeunes nés entre 31/12/2000 et le 31/12/1991	98€	108€
adultes	118€	128€

Une réduction de 10€ est appliquée dès l'inscription simultanée de deux personnes d'une même famille, vivant sous le même toit

POUR TOUS LES ARCHERS

Lors de la première inscription, il est obligatoire de fournir un certificat médical de moins de trois mois, mentionnant l'aptitude au tir à l'arc en compétition.

Lors du renouvellement de licence, ce même certificat médical est obligatoire pour la prise de licence.

Il vous sera rendu après enregistrement et vous le conserverez joint à la licence que vous recevrez à domicile. Sur cette licence sera collée, obligatoirement, votre photo d'identité. (avant plastification)

TENUE

Le changement de chaussures est **EXIGE** à l'entrée du gymnase (chaussures de sport propres)

Une tenue de sport correcte (pantalon et t-shirt) sera également exigée (blanche pour les compétitions)